

TIERS :
REÇU LE :



DIRECTION DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE CULTUREL « D.C.P.C. »

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION DES ASSOCIATIONS CULTURELLES - ANNÉE 2021 -

- Arts Visuels Audiovisuel Cultures régionales Théâtre / Arts du cirque et de la rue
 Danse Enseignement Artistique Littérature Musique Patrimoine

(* *une seule case à cocher par discipline artistique*)

NOM : SIGLE :

NOM DE L'ARTISTE , DU FESTIVAL / etc :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

E-MAIL :

TÉL: PORTABLE FAX :

Président : Trésorier :

Secrétaire : Responsable administratif :

Responsable artistique : Responsable du projet :

➔ Objectif de l'association :

.....
.....
.....

➔ Date et n° de récépissé de déclaration en Préfecture :

➔ Date de publication au Journal Officiel :

➔ Numéro de SIRET:..... Code APE :

➔ Nombre d'adhérents : Bénévoles : Salariés : Cotisations :€

➔ Association assujettie à la TVA : Oui Non

➔ Activités réalisées ces 3 dernières années :

DATES	ACTIVITÉS

DATE LIMITE DE DÉPÔT OU D'ENVOI DU DOSSIER : 15 décembre 2020

DESCRIPTION DU PROJET

Titre :

Date ou période de réalisation :

Date de fin d'opération :

Objectifs :

Contenu :

Il vous appartient de le compléter par des pièces annexes telles que note descriptive du projet, fiches actions, calendrier prévisionnel des activités, lieux de diffusion, contrats d'engagement, ...)

Inscription du projet dans le cadre d'une politique publique (si oui, préciser) :

Participation financière des bénéficiaires (ou du public visé) de l'action (si oui, préciser : gratuité, tarifs modulés, barème, prix unique, ...) :

Résultats espérés :

À préciser : le public visé (scolaire, jeunes, tout public, ...), impact économique, touristique, création d'emplois, éventuellement formation ...)

Nombre de personnes impliquées dans le projet : *Bénévoles :* *Salariés :*

NB : En cas de modification du plan de financement et/ou du projet, la Direction de la Culture et du Patrimoine Culturel devra être informée. 2/4

BUDGET PRÉVISIONNEL

NB : Si votre projet comporte plusieurs actions, vous devez fournir le budget prévisionnel correspondant à chaque action en annexe. Le budget doit être équilibré.

CHARGES	MONTANTS	PRODUITS	MONTANTS
		1) AUTOFINANCEMENT - Participation de l'association - Recettes de spectacles - Cachets - Ventes de produits divers (CD, ...) * * * <p style="text-align: right;">Sous-total :</p>	
		2) SUBVENTIONS - Département - Région Réunion - Commune de : - Communauté de communes : - Etat – DAC-OI - Etat (autres) <p style="text-align: right;">Sous-total :</p>	
		3) AUTRES FINANCEMENTS - Mécénat, sponsors - Organismes divers <p style="text-align: right;">Sous-total :</p>	

TOTAL CHARGES		TOTAL PRODUITS	
----------------------	--	-----------------------	--

PIÈCES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT A LA DEMANDE

1)	Une lettre de demande de subvention adressée au Président de la Région datée et signée par le Président de l'Association. Le résumé du projet devra apparaître dans cette lettre.	<input type="checkbox"/>
2)	2 (a) : Un bilan moral 2 (b) : Un bilan financier correspondant aux activités réalisées l'année précédente	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
3)	Le Procès-verbal de la dernière Assemblée Générale	<input type="checkbox"/>
4)	Le Relevé d'Identité Bancaire ou Postal de l'Association	<input type="checkbox"/>
5)	La copie de la publication au Journal Officiel	<input type="checkbox"/>
6)	Le récépissé de la déclaration en Préfecture	<input type="checkbox"/>
7)	Les statuts de l'Association (extraits signés et datés)	<input type="checkbox"/>
8)	La composition du Bureau de l'Association et du Conseil d'Administration	<input type="checkbox"/>
9)	Attestation de paiement des cotisations sociales : CGSS, ASSEDIC, Caisse de Retraites Complémentaires, Caisse de Congés de Spectacles (CCS) et GRISS	<input type="checkbox"/>
10)	Le certificat d'authentification au Répertoire National des Entreprises et de leurs établissements (N° SIREN et SIRET)	<input type="checkbox"/>
11)	Lettre d'engagement	<input type="checkbox"/>
12)	Les pièces spécifiques au projet inscrites dans les cadres d'intervention (consultables sur le site www.regionreunion.com)	<input type="checkbox"/>

IMPORTANT : Pour les associations bénéficiant de plus de 153 000 € de fonds publics, fournir un rapport de Commissaire aux Comptes.

Nom du Président :

Fait à :

Le :

SIGNATURE **CACHET DE L'ASSOCIATION**

Je certifie l'exactitude des renseignements portés dans le présent dossier

La date limite de dépôt des dossiers est IMPÉRATIVEMENT fixée au 15 décembre 2020 – Par voie postale (cachet de la poste faisant foi) ou au Bureau du courrier (ouvert du lundi au jeudi de 7h30 à 16h et le vendredi de 7h30 à 12h30) :

Adresse : Hôtel de Région Pierre LAGOURGUE – BUREAU DU COURRIER – Avenue René Cassin Moufia – BP 67190 – 97801 SAINT-DENIS MESSAG CEDEX 9

IMPORTANT	1 – Chaque porteur de projet devra présenter un dossier par discipline artistique. => <i>un dossier unique présentant trois projets distincts (ex : danse, théâtre et musique) ne sera pas instruit.</i>
	2 – L'ensemble des cadres d'intervention des différents dispositifs sont téléchargeables sur le site de la Région Réunion : www.regionreunion.com

Pour toute demande de renseignements : standard de la DCPC au 0262 92 22 77-0262 92 22 96